

Liberté-Egalité-Fraternité

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -

Nombre de conseillers :

en exercice : 7 -sept-

Absent (proc) : -1-un-

convocation : 01/04/2026

publication en une page

contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE

Le sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de M. PEDROT Patrick, Maire de Coustouges.

Étaient présents outre le Maire sus nommé :

MM les conseillers municipaux et Adjointe au Maire : DAVIN Valérie, BALLU Pascal, VERDIER Christophe, MESA TURO Ferran, PERROT Mathilde

Absente excusée ayant donné procuration : VAN DER MEULEN Anne (procuration à DAVIN Valérie)

A été nommé secrétaire : VERDIER Christophe

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

Désignation des délégués au du Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues occitane et catalane (SIOCCAT)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-8, L. 5212-7 et L.5711-1 ;

Conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues occitane et catalane (SIOCCAT), chaque commune membre doit désigner un-e délégué-e titulaire et un-e délégué-e suppléant. Ces délégués communaux devront se réunir sur leur territoire (équivalent à leur intercommunalité) afin de désigner leurs représentants titulaires et leurs représentants suppléants qui formeront le Comité syndical du SIOCCAT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Désigne comme délégué titulaire :**
 - M. MESA TURO Ferran
- **Désigne comme délégué suppléant :**
 - M. BALLU Pascal

Les délégués communaux ci-dessus sont désignés membres au sein du Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues occitane et catalane (SIOCCAT):

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et notifiée à l'organisme concerné.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Patrick PEDROT, Maire de Coustouges

*Les membres présents ont signé le registre des délibérations.
Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le sept avril deux mille vingt-six*

